

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril, à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ABOS, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALERE, Maire d'ABOS.

PRESENTS : MMS CAZALERE, OLIVEIRA, DUTTO, ADENIS, ARTAXET, MAUNAS, PEDAILLE, MMES SALLATO, FEZANS, GOBRY, DE VARGAS,

EXCUSES : M BARRAQUE, MMES BALLYET, CABELLO.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents à l'Assemblée	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 11 février 2025, le Conseil de la Communauté de Communes LACQ ORTHEZ a arrêté le projet de PLUi à l'issue de la période de concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
Le projet de PLUi est ainsi soumis à l'avis des communes, qui doivent soumettre leurs observations dans un délai de 3 mois.

Invité à se prononcé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEMANDE que les granges et bâtiments annexes présents sur les parcelles ci-dessous désignées, puissent être autorisés à un changement de destination :

AE 101	AE 85	AE 193	AE 38	AD 206	AE 308	AE 211	AE 199	AH 138	AD 172	AD 225
AE 99	AE 86	AE 19	AE 43	AE 310	AE 173	AE 210	AE 13	AH 251	AD 180	AE 382
AE 97	AE 87	AE 20	AE 46	AE 152	AE 174	AE 209	AE 8	AH 252	AD 49	AE 259
AE 96	AE 401	AE 25	AE 52	AE 153	AE 412	AE 322	AE 390	AH 142	AD 229	
AE 90	AE 402	AE 311	AE 53	AE 410	AE 131	AE 323	AE 262	AH 290	AD 240	
AE 91	AE 403	AE 26	AE 55	AE 164	AE 127	AE 178	AE 250	AH 289	AD 33	
AE 88	AE 110	AE 188	AE 336	AE 290	AE 137	AE 269	AE 338	AH 259	AD 208	
AE 439	AE 383	AE 417	AE 337	AE 291	AE 134	AE 274	AE 339	AH 263	AD 64	
AE 82	AE 114	AE 31	AE 57	AE 147	AE 132	AE 201	AE 18	AH 226	AD 144	
AE 83	AE 225	AE 32	AE 59	AE 144	AE 140	AE 200	AH 285	AH 167	AD 288	
AE 84	AE 112	AE 35	AE 60	AE 170	AE 138	AE 238	AH 286	AH 191	AD 246	

Ces bâtiments sont situés en zone Ua, Ub ou Uc du projet de PLUi. Plan joint.

DEMANDE que les terrains bâtis et non bâtis ci-dessous référencés, situés en dehors des zones urbanisables du PLUi puissent faire l'objet d'autorisations d'urbanisme pour constructions nouvelles, agrandissements de l'existant ou constructions de bâtiments annexes à l'habitation (plan joint)

AK 63	AK 64	AK 37	AM 115, 116	ZA 24	AE 398
AD 400, 401, 402, 403 (ex 221)	AD 368, 369, 370, 371 (ex 222)	AD 404, 405, 406, 407, 408, 409 (ex 304)	AE 338, 339, 307, 431, 432 AD 379	AE 215, 306	

Objet de la
délibération

Observations sur le
projet de PLUi

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 064-216400051-20250410-ABOS2025_04-DE

S²LO

DEMANDE

la modification de l'OAP présentée par rapport aux parcelles cadastrées AE n° 195, 196, 197 et 229 (5925 m²), concernant notamment les accès.

En effet, ces parcelles n'appartiennent pas au même propriétaire.

Pour la parcelle AE 229, l'accès est à prévoir par la place de la Mairie, le long des parcelles AE 185 et AE 314 et non à l'endroit proposé car un aménagement de voirie y est présent (débranché de la route devant la Mairie).

Pour les parcelles AE 195 et 196, qui appartiennent à un propriétaire différent, l'accès se fait actuellement par la rue de l'église en passant par la parcelle AE 197 qu'il convient donc d'intégrer dans l'OAP.

Dans la réalité, le jardin de la maison située sur la parcelle AE 197 est aménagé et clôturé à l'arrière, sur une partie de la parcelle AE 196.

Les réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, télécom) sont accessibles depuis la place de la Mairie pour la parcelle AE 229 et depuis la rue de l'église pour les parcelles AE 195 197p et 196p.

La demande consiste donc à rajouter et modifier une entrée depuis chaque voie communale pour créer deux voies non traversantes.

Plan joint.

DEMANDE

qu'au moins une partie de la parcelle cadastrée AE n° 398 soit classée en zone 1AU, considérant que le terrain est situé en plein centre bourg, facile à desservir par les réseaux d'équipements publics mais également pour tenir compte du fait que le propriétaire a proposé de retirer de l'urbanisation la parcelle AE 379 pour créer un poumon vert en cœur de village. Il est ainsi demandé que la zone AUE soit réduite ou transformée en zone 1AU.

Plan joint.

Ainsi fait et délibéré à ABOS, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
J.P CAZALERE



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ABOS

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 15/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
sdlf64.ptgc.beam@dgfip.finances.gouv.fr

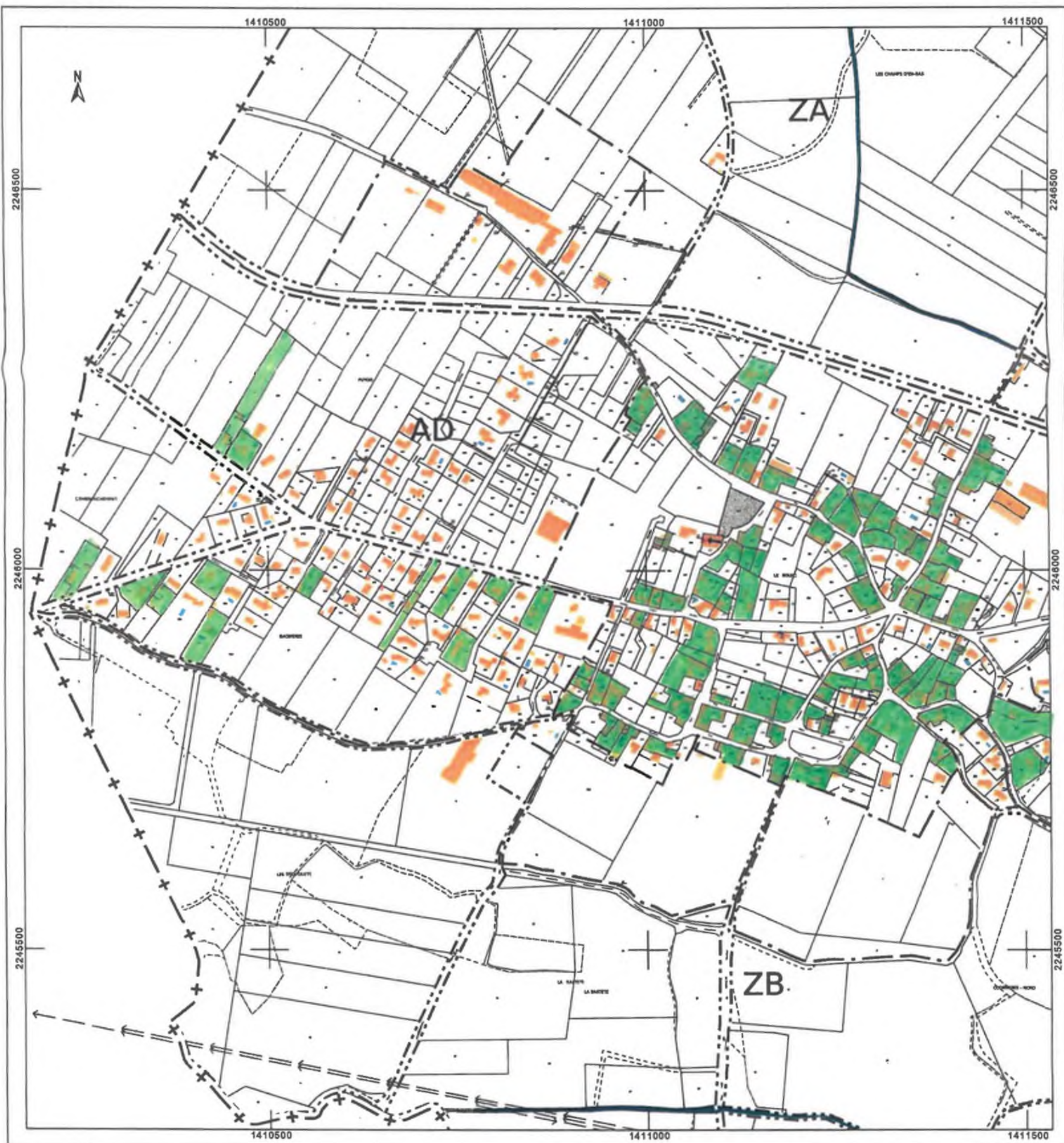
Changements de destination (en vert)

p 1/2

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 064-216400051-20250410-ABOS2025_04-DE



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ABOS

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 15/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
8 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.76 - fax
edf64.ptgc.bearn@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Changements de destination (en vert)

p 2/2

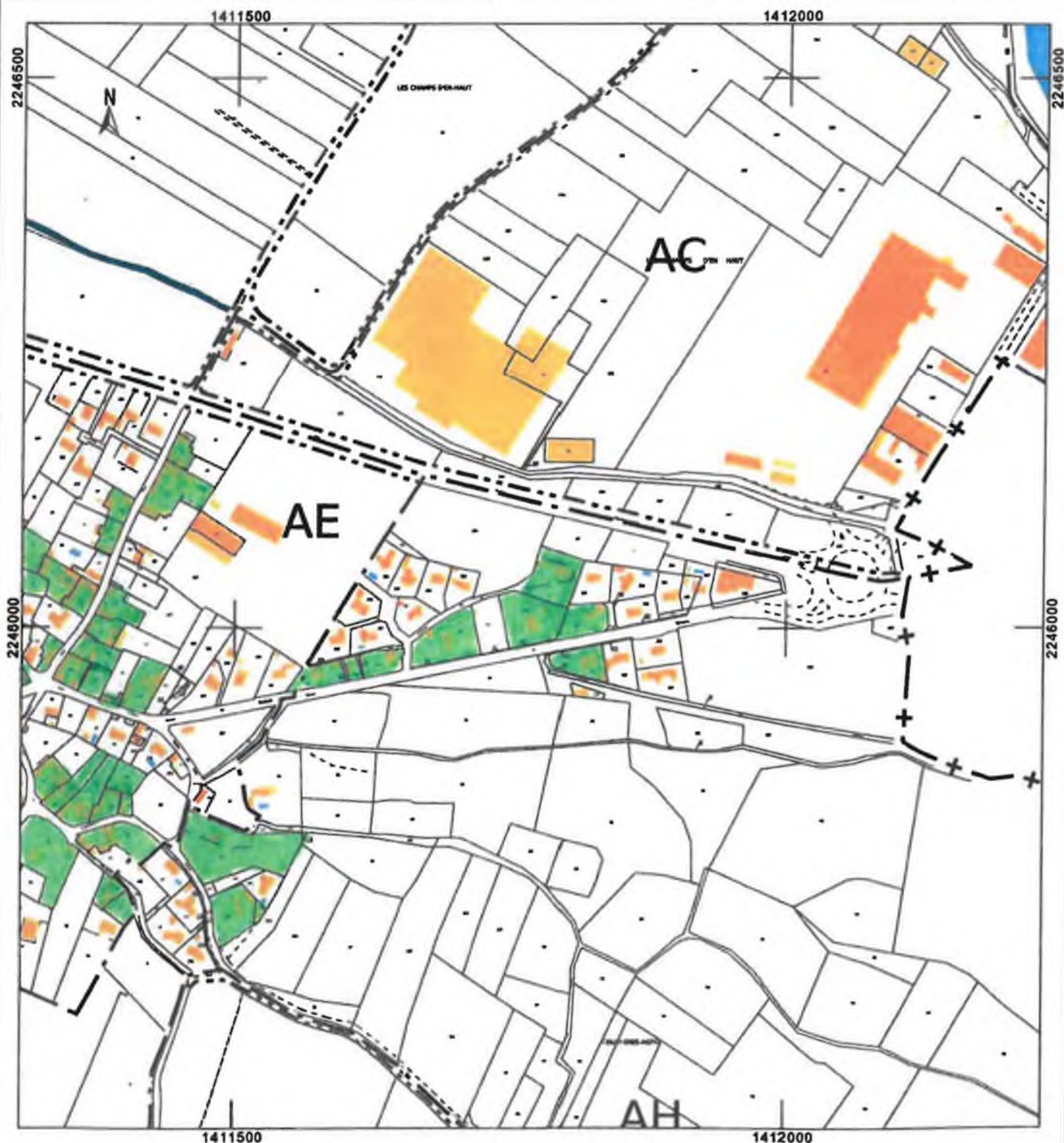
Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 064-216400051-20250410-ABOS2025_04-DE

S'LO



Modification classement (zone 1AU au lieu de 1AUE)

Demande de classement
en zone 1AU au lieu de
1AUE

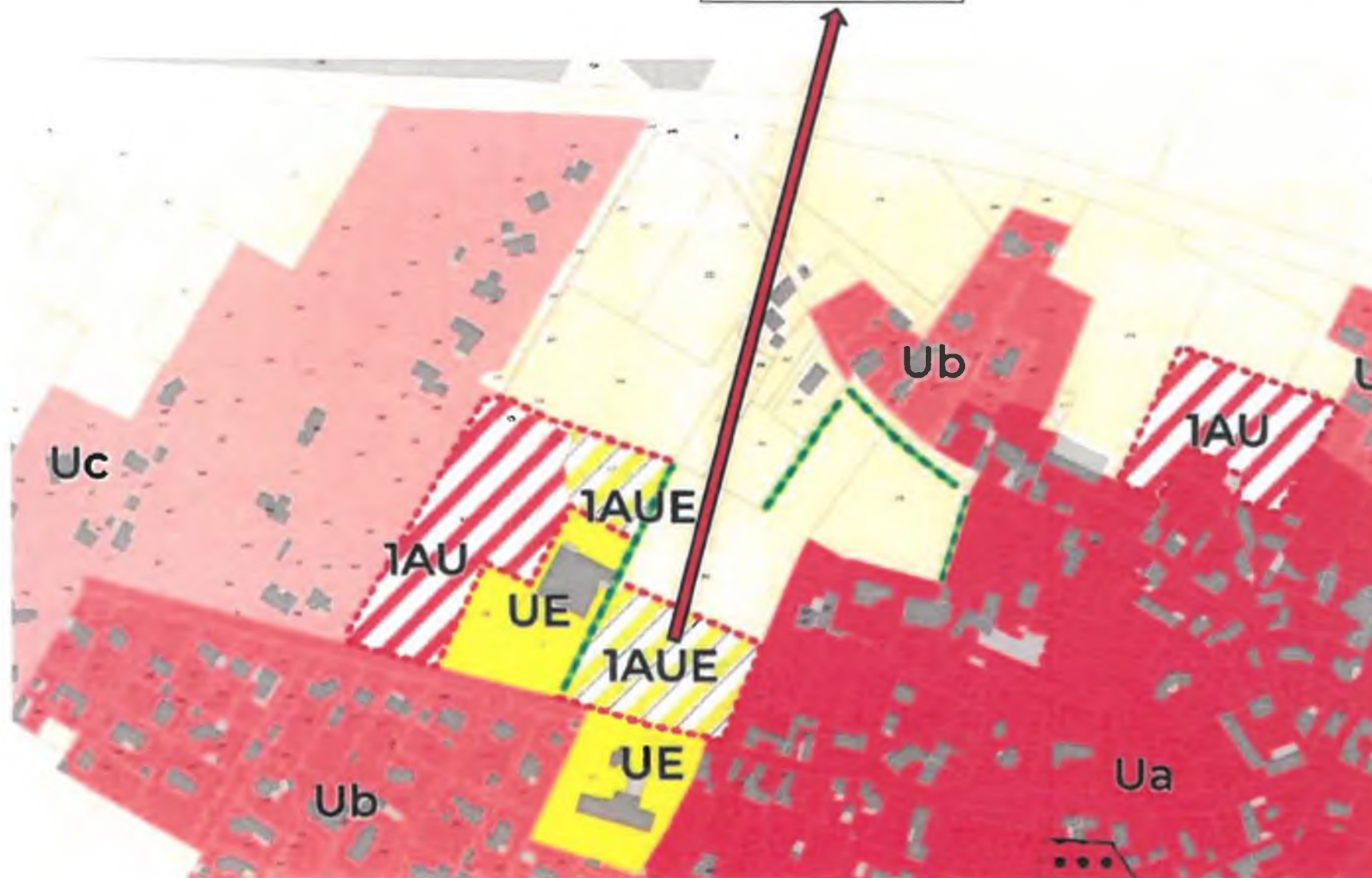
Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 064-216400051-20250410-ABOS2025_D4-DE

S'LO



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ABOS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 29/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Dérogation urbanisation

hors zones urbanisables

(en bleu)

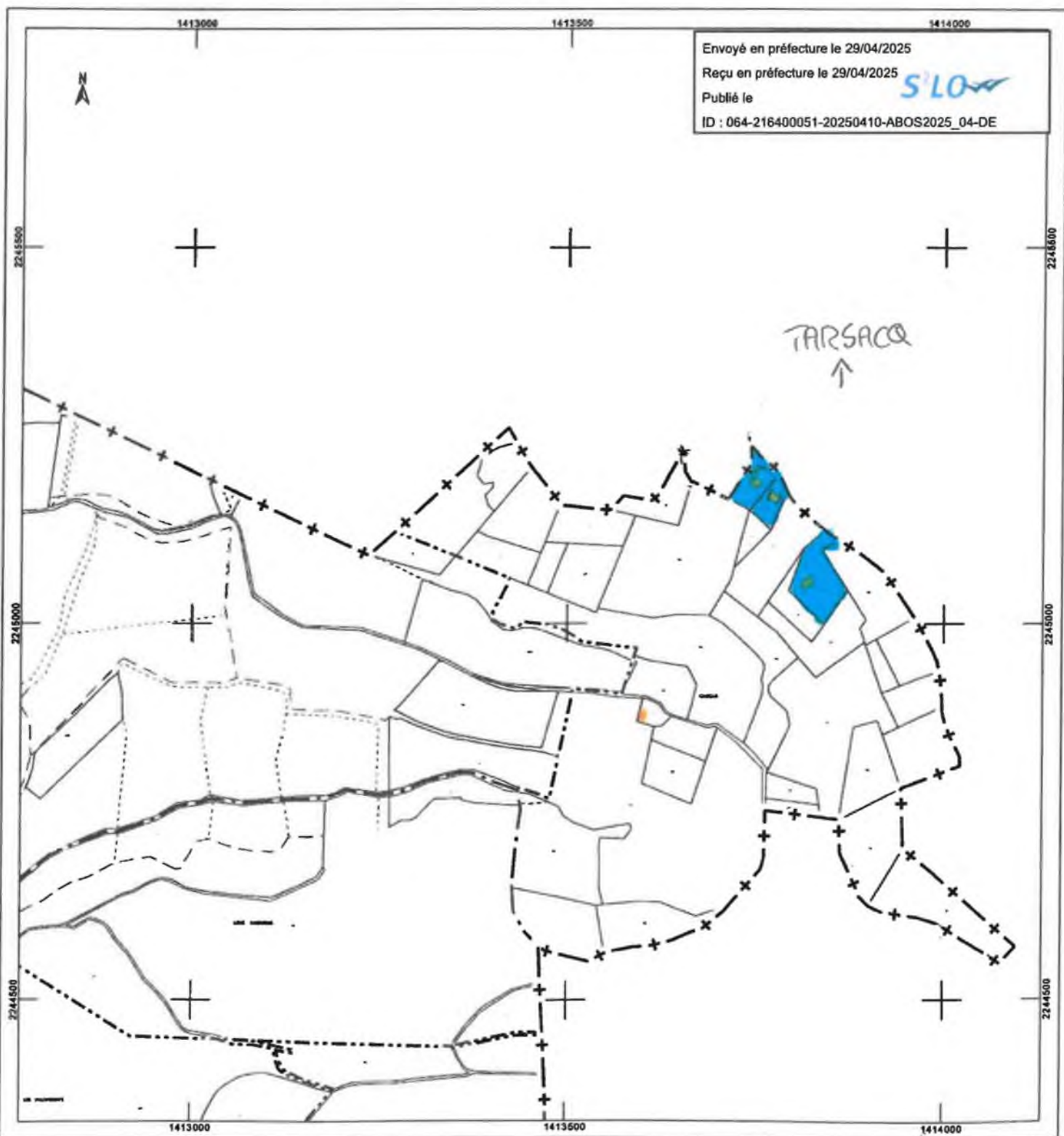
P 1 / 3

AK 63, 64, 37

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
edil64.ptgc.beam@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ABOS

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 29/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Dérogation urbanisation

hors zones urbanisables

(en bleu)

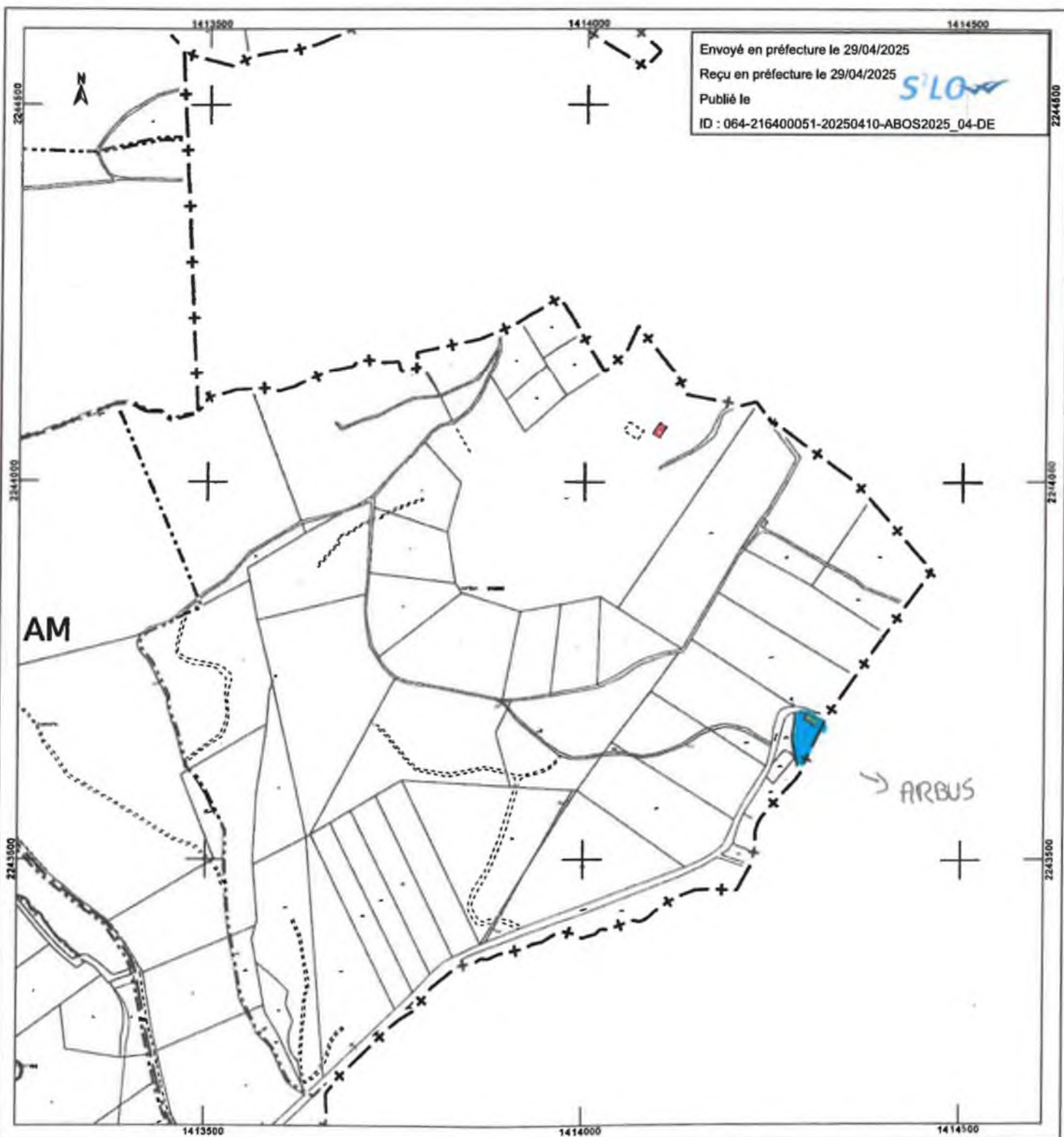
P 2 / 3

AM MS-M6

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.88.88.78 - fax
ediff64.ptgc.bearn@dgrfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ZA 24,
AD 400, 401, 402, 403, 368, 369, 370, 371
404, 405, 406, 407, 408, 409, 379
AE 338, 339, 431, 432, 307, 215, 306

**Dérogation urbanisation
hors zones urbanisables
(en bleu)**

P 3 / 3

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ABOS

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

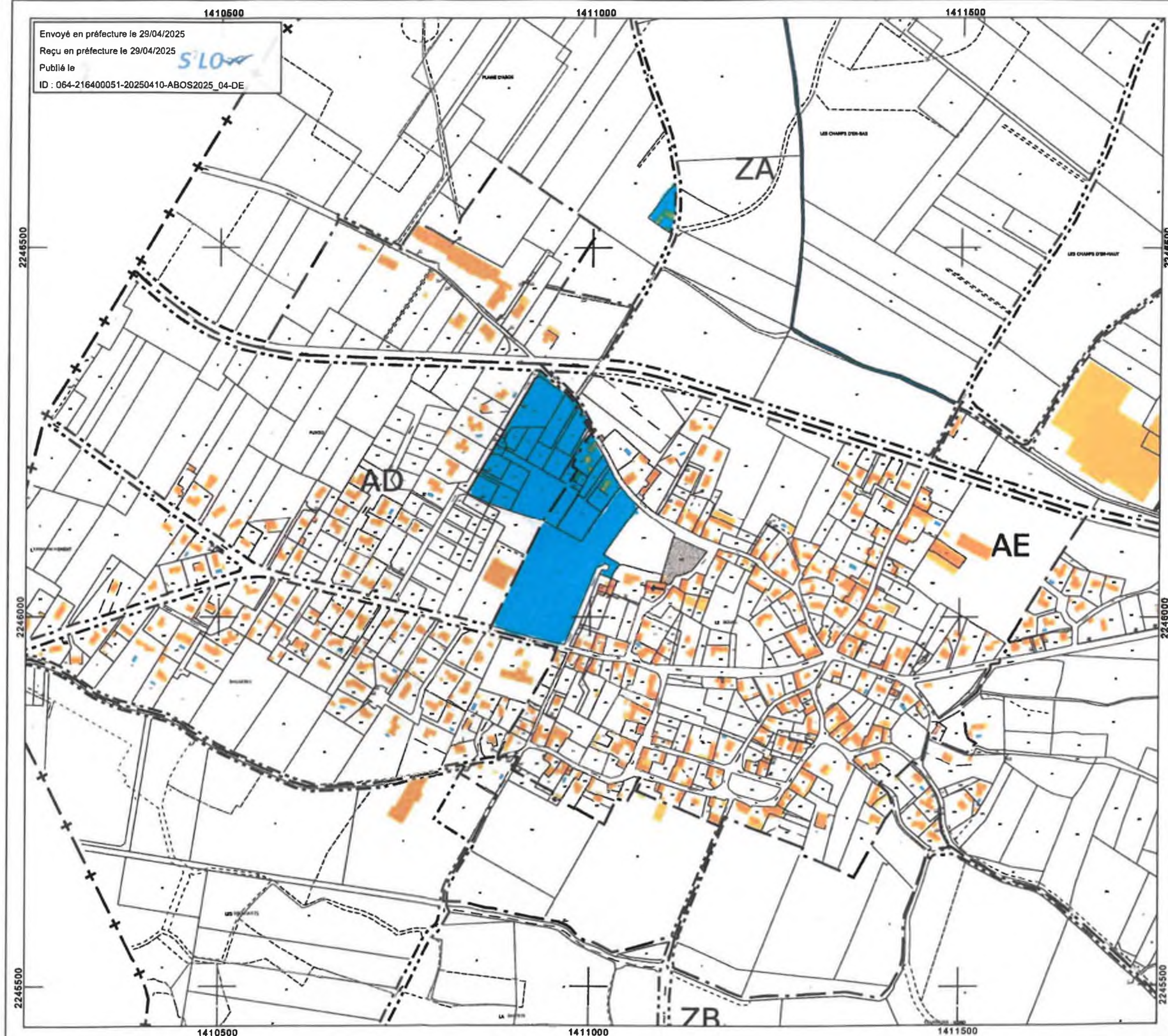
Date d'édition : 29/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
sdif64.ptgc.bearn@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



OAP à modifier

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le



ID : 064-216400051-20250410-ABOS2025_04-DE

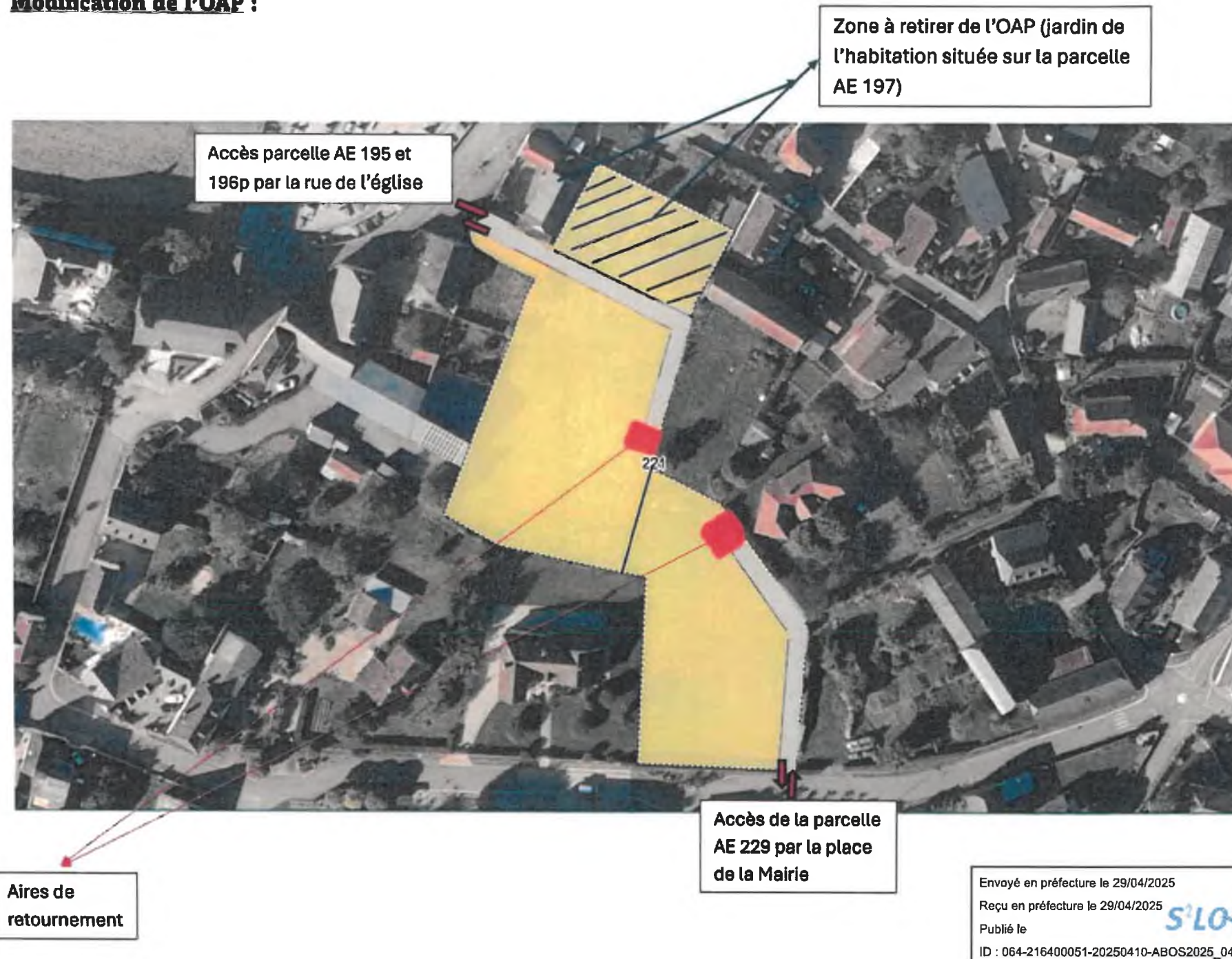
STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMME INTERIEUR



Plan d'orientation d'aménagement et de programmation interne
Mairie d'Ouvray - Communauté de Communes de l'Orne

Page 20

Modification de l'OAP :





Vue aérienne parcelles AE 229, 195, 196, 197

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 064-216400051-20250410-ABOS2025_04-DE

510